



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

**Travaux de construction d'un centre de valorisation
patrimoniale et touristique du site mégalithique et
géologique des BONDONS**
Lot 15 : Plomberie - Chauffage - Sanitaire – Ventilation
Lot 18 : Aménagement Extérieur
Lot 23 : Signalétique extérieure

Date et heure limites de réception des offres :

Lundi 06 mai 2024 à 12:00

DEPARTEMENT DE LA LOZERE

Direction de la Commande publique et des Affaires Juridiques
Service de la Commande publique
BP 141
48004 MENDE CEDEX 4

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Travaux de construction d'un centre de valorisation patrimoniale et touristique du site mégalithique et géologique des BONDONS - Aménagements extérieurs
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	3
	Délai de validité des offres	120 jours
	Forme de groupement	Groupement conjoint avec mandataire solidaire
	Variantes	Défini par lot
	PSE	Défini par lot
	Clause sociale	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Négociation	Avec

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation.....	4
1.1 - Objet.....	4
1.2 - Mode de passation.....	4
1.3 - Type et forme de contrat.....	4
1.4 - Décomposition de la consultation.....	4
1.5 - Nomenclature.....	4
1.6 - Réalisation de prestations similaires.....	5
2 - Conditions de la consultation.....	5
2.1 - Délai de validité des offres.....	5
2.2 - Forme juridique du groupement.....	5
2.3 - Variantes.....	5
2.4 - Variantes exigées.....	5
2.5 - Prestations supplémentaires éventuelles.....	6
2.6 - Développement durable.....	6
3 - Les intervenants.....	7
3.1 - Maîtrise d'œuvre.....	7
3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier.....	7
3.3 - Contrôle technique.....	7
3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	7
4 - Conditions relatives au contrat.....	8
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution.....	8
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	8
5 - Contenu du dossier de consultation.....	9
6 - Présentation des candidatures et des offres.....	9
6.1 - Documents à produire.....	9
6.3 - Visites sur site.....	12
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	13
7.1 - Transmission électronique.....	13
7.2 - Transmission sous support papier.....	16
8 - Examen des candidatures et des offres.....	16
8.1 - Sélection des candidatures.....	16
8.2 - Attribution des marchés.....	17
8.3 - Suite à donner à la consultation.....	20
9 - Renseignements complémentaires.....	20
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	20
9.2 - Procédures de recours.....	20

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Travaux de construction d'un centre de valorisation patrimoniale et touristique du site mégalithique et géologique des BONDONS : Lot 15 : Plomberie - Chauffage - Sanitaire – Ventilation ; Lot 18 : Aménagement Extérieur et Lot 23 : Signalétique extérieure

Cette consultation s'inscrit dans une procédure globale. Les 3 lots sont relancés suite à une première procédure déclarée infructueuse pour le lot 15 et sans suite pour le lot 18 initial, désormais alloti en 2 lots (18 et 23).

Lieu(x) d'exécution :
LES BONDONS
48400 LES BONDONS

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 3 lots :

Lot(s)	Désignation
15	Plomberie - Chauffage - Sanitaire - Ventilation
18	Aménagement Extérieur
23	Signalétique extérieure

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45000000-7	Travaux de construction
77310000-6	Réalisation et entretien d'espaces verts

Lot(s)	Code principal	Description
18	77310000-6	Réalisation et entretien d'espaces verts
23	45316200-7	Installation de matériel de signalisation

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires. Le montant de ce nouveau marché ne devra pas dépasser celui du marché initial. Les conditions d'exécution de ce nouveau marché seront identiques à celle du présent marché. Par ailleurs, le montant cumulé des marchés (initial et prestations similaires) devra être cohérent avec les conditions de publication de la procédure initiale et ne devra donc pas dépasser les seuils de procédure d'appel d'offres.

La durée pendant laquelle un nouveau marché pourra être conclu ne peut dépasser 3 ans à compter de la notification du présent marché.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

Cette forme de groupement est préconisée eu égard à la nature des prestations ainsi qu'aux délais impartis, la solidarité du mandataire étant indispensable à la parfaite exécution des prestations.

2.3 – Variantes libres

Aucune variante libre n'est autorisée.

2.4 - Variantes exigées

Les candidats ont l'obligation de répondre à la solution de base et devront faire une proposition pour chacune des variantes exigées relatives au(x) lot(s) suivant(s) :

Lot(s)	Libellés	Description
18	V1 : Belvédère - Cheminement coulé en place	Réalisation d'un cheminement coulé en place en lieu et place du cheminement préfabriqué préconisé en solution de base
	V2 : Belvédère -Fourniture de large assise béton préfa	Fourniture de large assise béton préfabriquées en lieu et place des assises préconisées dans la solution de base
	V3 : Centre d'interprétation - Béton balayé	Réalisation de cheminements en béton balayé en lieu et place de béton désactivé

L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.



La réponse à la solution de base est obligatoire.

2.5 - Prestations supplémentaires éventuelles

Les candidats ont l'obligation de faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

Lot(s)	Libelle	Description
18	PSE1 : Centre d'interprétation - Fourniture et mise en place de bandes de pierres	Fourniture et mise en place de bandes de pierres en bordure des espaces de céréales
	PSE 2 : Centre d'interprétation - Plantation d'arbre	Plantation d'arbre en complément

L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.

2.6 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'oeuvre est assurée par :

Groupement NAVECTH ARCHITECTES (mandataire) / LUTH MEDIATIONS SARL / ATELIER LJN / GALERIE ROLAND LESLUIN / BET IN.S.E / SARL Pierre BRUNEL
13 Rue du Soubeyran
48000 MENDE

3 - Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'oeuvre est assurée par :

NAVECTH ARCHITECTES
mandataire du groupement :
NAVECTH Architecte/ LUTH MEDIATIONS SARL / ATELIER LJN / GALERIE ROLAND LESLUIN / BET IN.S.E / SARL Pierre BRUNEL
13 Rue du Soubeyran
48000 MENDE

3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par :

SARL Pierre BRUNEL
6 Place Charles de Gaulle
48000 MENDE

Tél. : 04 66 49 25 14
Fax. : 04 66 49 16 14
Courriel : pierre-brunel48@orange.fr

3.3 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

VERITAS CONSTRUCTION
Résidence Wagner
87 rue Saint Firmin
12850 ONET LE CHATEAU

3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de **niveau III** sera assurée par :

ELYFEC
4 rue de la Mégisserie

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de **16 mois calendaires**.

Il est fixé une période de préparation (commune à tous les lots), comprise dans le délai d'exécution du marché, d'une durée de 30 jours calendaires. Cette période débute à compter de la date fixée par ordre de service.

Le planning prévisionnel des travaux est joint au dossier de consultation. Il sera revu et mis au point lors d'une réunion générale de toutes les entreprises adjudicataires avant le démarrage des travaux.

4.2 - Délai d'exécution

Le délai d'exécution de chaque lot s'insère dans ce délai d'ensemble, conformément au calendrier prévisionnel d'exécution qui sera joint en annexe du CCAP, ou au planning spécifique retenu.

Les candidats devront s'engager à minima sur le planning prévisionnel.

L'exécution des travaux débute à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

Les délais d'exécution des travaux sont définis conformément au calendrier prévisionnel d'exécution annexé au présent CCAP. L'ordre de service adressé au titulaire du lot commençant le premier l'exécution des travaux est porté à la connaissance des entreprises chargées des autres lots.

Les modalités d'établissement du calendrier détaillé d'exécution sont fixées au présent CCAP.

Une prolongation du délai d'exécution peut être accordée par le pouvoir adjudicateur dans les conditions de l'article 18.2 du CCAG-Travaux.

4.3 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Financés dans le cadre du budget Départemental.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- L'avis d'appel public à la concurrence
- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- Plan Général de Coordination
- Planning prévisionnel des Travaux
- Plans
- Le certificat de visite pour le lot 18
- Le cadre-type de mémoire technique
- Les formulaires DC1, DC2 et DC4

Le dossier de consultation des entreprises est disponible gratuitement à l'adresse électronique suivante : <https://www.marches-publics.info>

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Dans le cas où les renseignements et les pièces mentionnées ci-dessous pourraient être obtenus directement par le pouvoir adjudicateur par le biais d'une base de données accessible gratuitement, le candidat est tenu de fournir dans son dossier toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système électronique ou de cet espace de stockage numérique.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
La lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-contractants (DC1 ou équivalent)	Non
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui
Copie du ou des jugements prononcés, et du plan de redressement, si le candidat est en redressement judiciaire	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

Conformément à l'art. 3 de l'ordonnance 2020-738 du 17 juin 2020, il ne sera pas tenu compte pour l'appréciation de la capacité économique et financière de l'entreprise, de la baisse du chiffre d'affaires intervenue au titre du ou des exercices sur lesquels s'imputent les conséquences de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Liste détaillée des moyens matériels affectés à l'opération	Non
Liste détaillée des moyens humains affectés à l'opération (étude de chantier / encadrement / exécution chantier)	Non
<p>Les candidats devront présenter <u>des références</u> illustrées de projets réalisés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin) pour tous les lots.</p> <p>Les références devront témoigner à minima des compétences de l'entreprise / du groupement dans les domaines suivants :</p> <p>- LOT 18 : dans l'aménagement de projet en espaces naturels et d'élément en béton préfabriqué (travaux d'espaces vert y/c terrassement et plantation, enrobé, béton préfabriqué)</p> <p>- LOT 23 : dans la fourniture et pose de signalétique tels que demandé au CCTP</p> <p>L'entreprise doit être capable de répondre à l'ensemble des expertises demandées pour mener à bien le projet et respecter la qualité attendue (travaux d'espaces vert y/c terrassement et plantation, enrobé, béton préfabriqué).</p> <p>Dans le cas contraire elle devra se présenter accompagnée d'autres entreprises sous forme de groupement. Si la sous-traitance est envisagée, les entreprises doivent être clairement définies.</p>	Non

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés	Signature
Lot 15 : Qualibat 5111 / 5231 / 5252 / 5311 / 5511 / RGE	Non

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME). Pour plus d'information sur le Document Unique de Marché Européen (DUME), suivre les liens suivants : <https://www.marches-publics.info/service-dume>

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	Non

<p>Le mémoire technique, sous peine de rejet de l'offre, devra mentionner l'ensemble des éléments nécessaires au jugement des offres. Il sera accompagné :</p> <p>- Pour le lot 15 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des fiches techniques des différents matériaux proposés avec indication précise des caractéristiques. • du planning détaillé par tâche et par phase et par phase établi par le candidat. <p>Si le planning proposé diffère du planning du Dossier de Consultation, le candidat fournira une argumentation technique sur l'optimisation du planning proposé, et indiquera la mise en place détaillée des tâches et les délais de réalisation spécifiques proposés pour réduire le temps d'intervention (étant précisé que les candidats s'engagent a minima sur le planning fourni au DCE).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Note présentant les moyens mis en œuvres pour assurer la continuité des travaux <p>Ces documents permettront la notation des critères « valeur technique » et « délai d'exécution » définis à l'article 8.2 ci-après.</p> <p>Pour les lots 18 et 23 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'une note de proposition de stratégie, procédés d'exécution et mise en relation avec les moyens humains et matériels affectés au chantier . • d'une note de compréhension du site, des contraintes, des enjeux et la valeur ajoutée de l'entreprise vis-à-vis de cette analyse • d'un planning (phasage toutes tranches y/c les délais de fabrication et de pose) • des fiches techniques, description de la fabrication et mise en œuvre des éléments sur mesure • d'une note liée au développement durable, l'environnement, le réemploi mis en place pour le présent projet <p>Ces documents permettront la notation des critères « valeur technique » et « délai d'exécution » définis à l'article 8.2 ci-après.</p>	Non
<p>Un certificat de visite pour le lot 18, sous peine de rejet de l'offre,</p>	Non

(*) Le pouvoir adjudicateur n'impose pas la signature de l'offre électronique au moment du dépôt. Elle reste cependant possible. Seul l'attributaire sera tenu de signer son acte d'engagement à posteriori , la signature de l'acte d'engagement valant acceptation de toutes les pièces contractuelles.

La seule signature électronique d'un fichier comportant plusieurs documents (notamment d'un fichier type « ZIP ») n'est pas valable. Il est nécessaire de signer l'acte d'engagement individuellement.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire pour le lot 18

L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :

Elles donneront lieu à l'établissement d'un certificat de visite selon le cadre type joint à remettre dans l'offre, dûment complété et signé.

Les visites auront lieu :

- le mercredi 17 avril 2024 de 9h00 à 12h00
- le lundi 22 avril 2024 de 14h00 à 17h00

Les candidats devront s'adresser à Monsieur Bertrand PAYSAL, chargé d'opérations, joignables au 04 66 49 66 18.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.info>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Par ailleurs, la transmission des plis sur un support physique électronique (CD-ROM, clé usb...) n'est pas autorisée.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

COPIE DE SAUVEGARDE :

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier.

Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « **copie de sauvegarde** », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde devra être remise contre récépissé ou, si elle est envoyée par courrier, par pli recommandé avec avis de réception et devra parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

Direction des Affaires Juridiques, de la Commande publique et de la Logistique
Missions Affaires juridiques et Commande publique
BP 141
48004 MENDE CEDEX 4

ou remis contre récépissé dans les mêmes conditions à :

DEPARTEMENT DE LA LOZERE
Direction des Affaires Juridiques, de la Commande publique et de la Logistique
Missions Affaires juridiques et Commande publique
Espace Olympe de Gougues
12, boulevard Britexte
48000 MENDE

et ce, aux heures suivantes : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

FORMATS ELECTRONIQUES DES FICHIERS :

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants :

IMPORTANT : l'acte d'engagement, seul document qui devra être signé électroniquement, devra être au format .pdf

Les candidats doivent transmettre leurs fichiers dans un des formats électroniques mentionnés au référentiel général d'interopérabilité (RGI). Ces formats de fichiers sont les suivants :

Le format PDF (mode non révisable) : extensions correspondantes .pdf

Le format texte universel (mode révisable) : extensions correspondantes .rtf

Le format bureautique ouvert ODF (mode révisable, format ouvert, normalisé ISO) : extensions correspondantes

.odt pour les textes
.ods pour les feuilles de calcul
.odp pour les présentations de diaporama
.odg pour les dessins et graphiques

Le format bureautique propriétaire de Microsoft (mode révisable) : extensions correspondantes
.doc ou .docx pour les textes
.xls ou .xlsx pour les feuilles de calcul
.ppt ou .pptx pour les présentations de diaporama

Le format de CAO « OpenDWG » (mode révisable) pour les plans ou dessins techniques ou le format PDF 1.7 (mode non révisable, normalisé ISO, conservation des calques) : extensions correspondantes .dxf

Le format propriétaire DWG (mode révisable) pour les plans ou dessins techniques ou le format propriétaire DWF (mode non révisable) : extensions correspondantes .dwg

Les formats images JPEG, PNG ou TIFF/EP pour les photographies, pour les images : extensions correspondantes

.jpg
.png
.tif

Les formats audio MP3 (format compressé - qualité ordinaire) ou WAV (format non compressé - haute qualité) pour les fichiers sonores : extensions correspondantes

.mp3
.wav

Le format vidéo MPEG-4 : extensions correspondantes .mp4

Le pouvoir adjudicateur impose les formats ci-dessus, afin de garantir le contenu des documents lors de leur ouverture.

En complément, afin de veiller à la compatibilité des formats des documents transmis, tout en acceptant l'ensemble des formats ci-dessus, le pouvoir adjudicateur préconise les formats PDF pour les formats non révisables et les formats ouverts ODF (odt,ods,odp,odg) pour les formats révisables. En effet, ils correspondent aux formats nativement utilisés par le pouvoir adjudicateur pour lire les documents.

FORMAT DE SIGNATURE ELECTRONIQUE :

Chaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature

électronique au format XAdES, CAdES ou PAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, la signature doit être une signature avancée reposant sur un certificat qualifié, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (<https://www.ssi.gouv.fr/>). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

La signature électronique du contrat par l'attributaire est exigée dans le cadre de cette consultation.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

ESPACE ENTREPRISE ET ATTESTATIONS SUR LA PLATEFORME AWS :

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (<https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Le pouvoir adjudicateur conseille au candidat de reporter cette adresse électronique dans son acte d'engagement.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.



**Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite
Prévoyez le temps nécessaire pour que votre réponse soit reçue
dans son intégralité dans les délais (l'heure de la fin du
téléchargement étant prise en compte pour l'heure de réception de
votre pli dans les délais impartis).**

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

Pour le lot 15 :

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

- **Garanties et capacités techniques et financières**
- **Capacités professionnelles**

Pour les lots 18 et 23 :

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont pour les lots 18 – Aménagement extérieur et 23 – Signalétique extérieure la capacité financière et professionnelle à exécuter l'ensemble des prestations demandées dans le cadre du présent marché avec une expertise spécifiquement démontrée.

- **Présentation, organisation et clarté de la candidature**
- **Compétences de ou des entreprises**
- **Moyens matériels et humains affectés à l'opération tant en chantier qu'en étude d'exécution)**

L'entreprise doit être en capacité de répondre à l'ensemble des expertises demandées pour mener à bien le projet et respecter la qualité attendue (travaux d'espaces vert y compris terrassement et plantation, enrobé, béton préfabriqué). Le cas échéant la candidature ne peut qu'être rejetée.

Dans le cas contraire elle devra se présenter accompagnée d'autres entreprises sous forme de groupement. Si la sous-traitance est envisagée, les entreprises doivent être clairement définies.

- **Expertise demandée des équipes au vu de l'objet du marché et des ses spécificités.**

Les entreprises devront présenter des exemples illustrées de projets réalisés. Ces exemples devront témoigner à minima des compétences de l'entreprise / du groupement dans l'aménagement de projet en espaces naturels et d'élément en béton préfabriqué. Le nombre d'exemple reste à l'appréciation de l'entreprise mais devra être significative.

En l'absence des éléments précités et suffisamment probants eu égard aux attendus du présent marché, la candidature des entreprises ne démontrant pas leur parfaite capacité seront rejetées.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour le lot 15 :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0 %
2-Valeur technique	40.0 %
3-Délai d'exécution	20.0 %

Le critère « prix des prestations » sera noté sur 20. La note maximale 20 sera attribuée à l'offre proposant le prix HT le plus bas sur la base de la DPGF, après élimination des offres anormalement basses. La note attribuée aux autres offres répondra à la formule suivante :

Note de X = (coût offre min / coût X) x 20

Les notes seront ensuite pondérées en fonction du coefficient affecté au critère.

Le critère « Valeur technique » sera également noté sur 20 et sera jugé à partir du contenu du mémoire fourni.

Ce critère est décomposé en 3 sous-critères selon la clé de répartition suivante:

- Méthodologie générale pour l'exécution des travaux avec indication de l'équipe dédiée et de ses qualifications (compétences sur des projets de même nature et savoir faire) (Sous-critère noté sur 10)
- Qualité et origine des matériaux utilisés pour réaliser les travaux (fourniture de fiches techniques) (Sous-critère noté sur 5)
- Modalités prises par l'entreprise pour satisfaire aux obligations réglementaires de la démarche environnementale (système de tri mis en place dans l'entreprise, benne(s) mise(s) à disposition, bordereaux de suivi des déchets, sensibilisation du personnel, emploi et provenance des matériaux, limitation des déplacements etc...) (Sous-critère noté sur 5)

Les notes seront ensuite pondérées en fonction du coefficient affecté au critère

Le critère « Délai d'exécution » sera noté sur 20 et sera jugé sur la base du mémoire fourni et sur la base du planning détaillé par le candidat. Il est décomposé en 3 sous-critères :

- Planning détaillé par tâche et par phase, proposé par le candidat (Sous-critère noté sur 5)
- Argumentation technique donnée sur l'optimisation du planning prévisionnel, quel que soit le délai gagné (Sous-critère noté sur 5)
- Justification sur les moyens mis en œuvre pour assurer la continuité des travaux (sous critères noté sur 10)

Les notes seront ensuite pondérées en fonction du coefficient affecté au critère.

Une note globale sera attribuée par addition des notes précitées pondérées.

La note sera arrondie à la décimale. L'offre qui aura obtenu la meilleure note sera déclarée économiquement la plus avantageuse.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur l'Acte d'engagement prévaudront sur toute autre indications de l'offre dont les montants pourront être rectifiés en conséquence.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Pour tous les lots 18 et 23

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0 %
2-Valeur technique	60.0 %

Le critère « prix des prestations » sera noté sur 20. La note maximale 20 sera attribuée à l'offre proposant le prix HT le plus bas, après élimination des offres anormalement basses. La note attribuée aux autres offres répondra à la formule suivante :

$$\text{Note de X} = (\text{coût offre min} / \text{coût X}) \times 20$$

Les notes seront ensuite pondérées en fonction du coefficient affecté au critère.

Le critère « Valeur technique » sera également noté sur 20 et sera jugé à partir du contenu du mémoire fourni.

Ce critère est décomposé en 5 sous-critères selon la clé de répartition suivante:

- Proposition de stratégie, procédés d'exécution et mise en relation avec les moyens humains et matériel affectés au chantier (notée sur 3) ;
- Compréhension du site, des contraintes, des enjeux et la valeur ajoutée de l'entreprise vis-à-vis de cette analyse (notée sur 5) ;
- Planning (phasage toutes tranches, y/c les délais de fabrication et de pose) (noté sur 4) ;
- Fiches techniques , description de la fabrication et mise en œuvre des éléments sur mesure (notées sur 6) ;
- Démarche liée au développement durable, l'environnement, le réemploi mis en place pour le présent projet (notée sur 2).

Les notes seront ensuite pondérées en fonction du coefficient affecté au critère.

Une note globale sera attribuée par addition des notes précitées pondérées. La note sera arrondie à la décimale. L'offre qui aura obtenu la meilleure note sera déclarée économiquement la plus avantageuse.

Analyse des Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE) pour le lot n° 18 :

Les PSE relatives au lot n°18 sont obligatoires. Les candidats devront par voie de conséquence impérativement y répondre, étant précisé qu'il s'agit en l'espèce de prestations supplémentaires éventuelles que le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de commander au moment de la signature du marché.

Ces prestations supplémentaires seront analysées en même temps que l'offre de base à laquelle elle se rattache. Il sera donc réalisé plusieurs classements, à savoir un classement tenant compte de l'offre globale avec chacune des PSE, et un classement tenant compte uniquement de l'offre de base.

Si le pouvoir adjudicateur décide de ne pas commander la (ou les) prestation(s) supplémentaire(s), il choisira l'offre économiquement la plus avantageuse au vu du classement tenant compte de la seule offre de base.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur l'Acte d'engagement prévaudront sur toute autre indications de l'offre dont les montants pourront être rectifiés en conséquence.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

NEGOCIATION : Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats les mieux classés. Ces négociations se feront dans le cadre d'échanges électroniques et/ou d'entretien au cours desquels le pouvoir adjudicateur s'engage à respecter l'anonymat et à ne pas porter atteinte au secret en matière commerciale et industrielle. Les résultats des négociations seront consignés dans un procès verbal et feront l'objet, pour le candidat retenu, d'une mise au point co-signée de la collectivité et du titulaire du marché.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.info>

Cette demande doit intervenir au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant téléchargé le dossier après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Il est rappelé aux candidats que leur identification lors du retrait du DCE est indispensable s'ils souhaitent être tenus informés des modifications et des correspondances relatives au présent dossier (réponses aux questions posées par d'autres candidats, erratums) ainsi que des éventuels avis rectificatifs ou de déclarations sans suite.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Nîmes
16 avenue Feuchères
CS 88010
30941 NIMES CEDEX 09

Tél : 04.66.27.37.00
Télécopie : 04.66.36.27.86
Courriel : greffe.ta-nimes@juradm.fr
Adresse internet(U.R.L) : <https://www.telerecours.fr/>